

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 20 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 MAI 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mrs Michel BREAN - Dr Philippe DUCHESNE - Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Géraldine MADOUNARI - Mrs Alexis ARRAS - Eric DARRIERE - Christophe BARDIN

#### POUVOIRS :

Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO  
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Michel BREAN  
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Valériane ALEXANDRE  
 Mme Régine LAGOUARDETTE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE  
 M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE  
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR  
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT  
 M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : FESTIVAL DAX MOTORS N' BLUES 2015 : PARTICIPATION DE LA VILLE ET SUBVENTION**

En partenariat avec la Ville de Dax, l'association Dax Motors n' Blues organisera son septième festival du 10 au 12 juillet 2015 dans le Parc Théodore Denis.

La programmation artistique sera axée autour de la musique blues avec l'organisation de 16 concerts, où se croisent artistes internationaux et groupes locaux. Des animations (stage, master class, exposition...) seront mises en oeuvre durant le festival.

Il est proposé de soutenir ce festival qui contribue à l'animation de la Ville, événement complémentaire de l'offre culturelle municipale et qui s'inscrit dans une démarche de valorisation d'une certaine esthétique musicale, conformément à la convention d'objectifs ci-jointe.

Le budget prévisionnel global de l'édition 2015 s'élève à 146 660 €. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 € afin d'accueillir une programmation musicale reconnue et développer les animations.

L'association sollicite également de la Ville l'autorisation d'occuper le Parc Théodore Denis, des prestations des services techniques et la mise à disposition de matériel municipal pour un montant de 15 920 €.

Les crédits correspondants aux dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2015, article 6574.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE MUNICIPALE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 € à l'association Dax Motors n' Blues pour la 7ème édition de son festival,

ATTRIBUE une subvention en nature d'un montant de 15 920 € à l'association Dax Motors n' Blues,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs 2015 avec l'association Dax Motors n' Blues et tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150520-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 22 Mai 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».